

## Conflit de deux agences immobilers

## Par **ZHANG**, le **17/02/2010** à **16:23**

## Bonjour,

j'ai visité un appartement avec un agence immobilier, mais finalement mon mari et moi ont fait une proposition à l'autre agence qui nous a fait visité plus tard .D'après le premier agence, j'ai pas de droit de travailler avec autre agence et va me réclamer la commission aussi.SVP qui pourra me renseigner? Je dois payer le premier agence ou pas? merci beaucoup pour vos reponses.

Par Marion2, le 17/02/2010 à 16:47

Bonjour,

Avez-vous signé un contrat d'exclusivité avec la première agence ?

**CDT**